



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 09 juin 2021

Communiqué de presse

LES ACTIONNAIRES DE CREDIT AGRICOLE S.A. ONT CHOISI A 85% LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

L'Assemblée générale ordinaire du mercredi 12 mai 2021 de Crédit Agricole S.A. a décidé d'un mécanisme exceptionnel pour le versement du dividende au titre de l'exercice 2020, de 0,80 euro par action, assorti d'une option de paiement en actions nouvelles.

L'option pour le paiement du dividende en actions de Crédit Agricole S.A., ouverte entre le jeudi 20 mai et le jeudi 3 juin 2021 inclus, a été retenue à 84,8%, dont la SAS la Boétie qui représente 55,3% du capital au 31/03/2021.

Cette opération se traduit par la création de 175 330 851 actions ordinaires nouvelles dont la livraison et l'admission à Euronext Paris interviendront le mercredi 9 juin 2021.

Ces actions nouvelles, qui portent jouissance au 1er janvier 2021, sont immédiatement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de Crédit Agricole S.A. A l'issue de l'opération, le capital social se trouve porté à 9 276 058 473 euros, divisé en 3 092 019 491 actions ordinaires de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le mercredi 9 juin 2021.

Par ailleurs, conformément à ce qui a été annoncé lors de la publication des résultats annuels 2020 du Groupe Crédit Agricole, et avec l'autorisation de la Banque Centrale Européenne, Crédit Agricole S.A. a l'intention d'exécuter d'ici la fin de l'année un programme de rachat d'actions, d'un montant d'environ 560 millions d'euros, afin de corriger l'impact sur le Bénéfice Net par Action de Crédit Agricole S.A. de la participation des actionnaires minoritaires à l'option du paiement du dividende en actions.